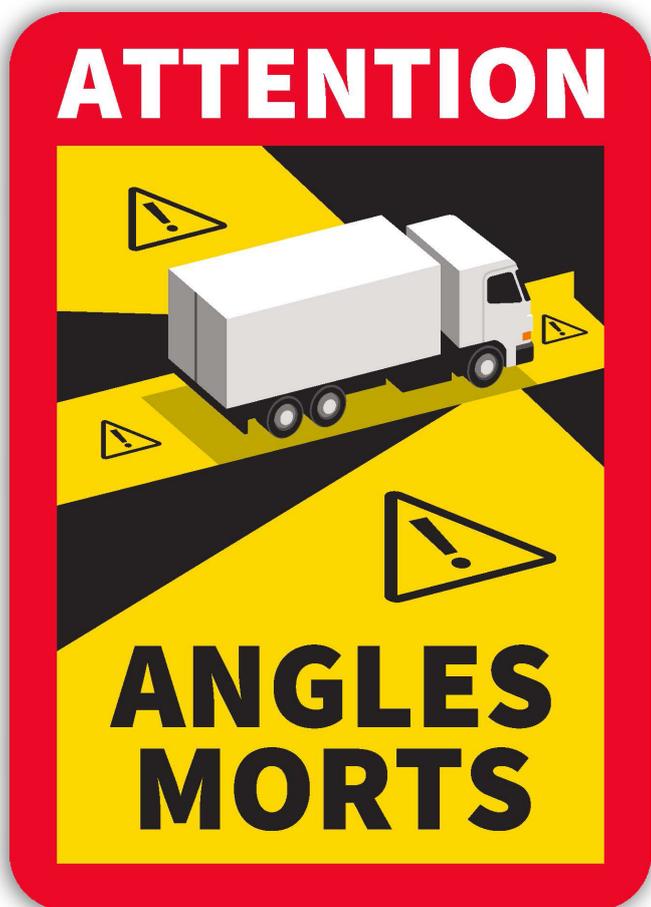




OFFRE AUTOCOLLANTS ANGLES MORTS



1.99€ HT
LES 3

NOUVELLE RÉGLEMENTATION !
OBLIGATION DE SIGNALER LES
ANGLES MORTS SUR TOUS LES
VÉHICULES DE +3.5 T.

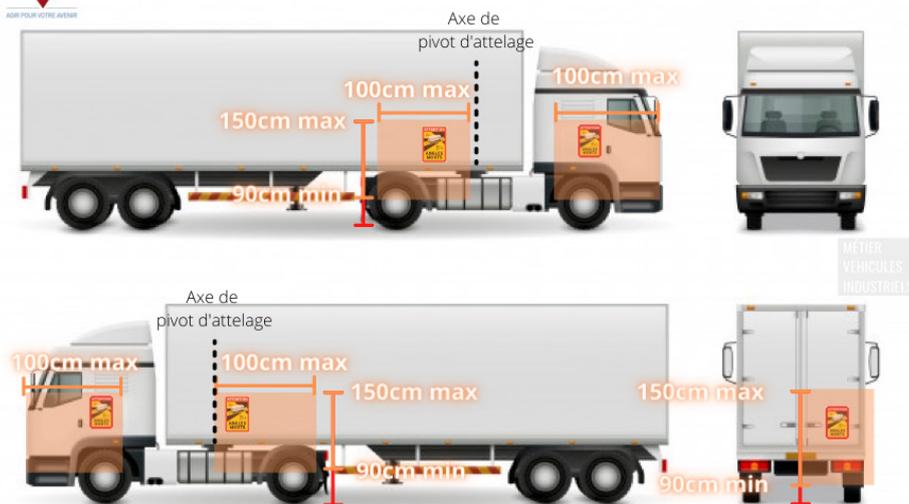
POUR TOUT SAVOIR SUR
LA POSE DES ÉTIQUETTES,
VISUALISEZ LA NOTICE D'INS-
TALLATION CI-JOINTE.



POSE DES ÉTIQUETTES



Angles morts remorques et semi remorque



 Ce positionnement est également obligatoire à l'arrière de la cabine



Angles morts porteurs

